



# COMITÉ DE CÔTE-D'OR DE PÉTANQUE ET DE JEU PROVENÇAL

Agréé par le Ministère de la Jeunesse des Sports et des Loisirs

A Dijon le 25 février 2016

Mesdames, Messieurs les Présidents,

## **Objet : Championnat départemental des clubs**

Les CDC Masculin et Féminin appliqueront les dispositions prévues par le Règlement National du Championnat des Clubs - Mise à jour de janvier 2016 -

Conformément à ce règlement, et pour éviter que des joueurs puissent jouer dans différentes équipes de leur club et limiter ainsi les changements, les dispositions suivantes seront appliquées :

- **Un joueur ayant disputé 3 matchs pour une équipe ne pourra plus en changer que ce soit d'une division à une autre ou dans une même division ou un même groupe.**
- **Limitation de la présence de 2 joueurs maximum d'une division supérieure sur la feuille de match d'une division inférieure.**

### ***Additif au Règlement***

Un club ayant une équipe en CNC Masculin devra communiquer à la Ligue de Bourgogne avant le 10 juin 2016 une liste de 8 joueurs devant y participer. Les équipes de division inférieure de ce club ne pourront comporter sur les feuilles de match qu'un seul des joueurs figurant sur cette liste. Ces joueurs ne pourront évoluer que 2 fois maximum dans une équipe de division inférieure (CRC ou CDC)

Un club ayant une équipe en CNC Féminin devra communiquer à la Ligue de Bourgogne avant le 10 juin 2016 une liste de 6 joueuses devant y participer. Les équipes de division inférieure de ce club ne pourront comporter sur les feuilles de match qu'une seule des joueuses figurant sur cette liste. Ces joueuses ne pourront évoluer que 2 fois maximum dans une équipe de division inférieure (CRC ou CDC)

## **Règlement sportif :**

### ***CDC Masculin***

#### **1ère Division :**

Les 2 premières équipes de chaque groupe seront qualifiées pour disputer les phases finales pour le titre de champion de Côte d'Or et l'accession en championnat régional pour le champion.

Ces phases finales se joueront le 13 Novembre 2016 à 8 H 30 au boulodrome de Dijon.

## 2ème Division et 3ème Division :

Les 2 premières équipes de chaque groupe seront qualifiées pour disputer les phases finales pour le titre de champion de Côte d'Or de leur division.

Ces phases finales se joueront le 13 Novembre 2016 à 8 H 30 au boulodrome de Dijon.

## 4ème Division :

Les premières équipes de chaque groupe et les 2 meilleures deuxième seront qualifiées pour disputer les quarts de finale le 12 Novembre 2016, à 14 H 30. Les demi-finales et la finale pour le titre de champion de Côte d'Or se joueront le 13 Novembre à 8 H 30 au boulodrome de Dijon.

Une réorganisation du CDC Masculin va intervenir en 2017 avec le schéma suivant :

- Une poule Elite de 8 équipes
- 2 poules de 8 équipes en D1
- 4 poules de 8 équipes en D2
- 4 poules de 8 équipes en D3 (ou plus en fonction des engagements)

La répartition des équipes sera fonction du classement dans le CDC 2016.

## ***CDC Féminin***

### 1ère Division :

L'équipe qui finira 1ère du championnat évoluera la saison prochaine en championnat régional des clubs.

### 2ème Division :

La première équipe de chacun des trois groupes accédera en 1ère division. Ces trois équipes se disputeront le titre de championne de Côte d'Or le 13 novembre 2016. Celle ayant obtenu le plus de points à l'issue du championnat sera qualifiée directement pour la finale, les deux autres disputeront une demi-finale.

En 2017, la D1 Féminine sera composée d'une poule de 8 équipes.

Le nombre de poules en D2 sera fonction du nombre d'équipes engagées.

## ***Amendes pour forfait***

Les amendes pour forfait dans le CDC-M et le CDC-F sont celles prévues dans le Règlement National.

Premier forfait : amende de 100 € pour un match soit 200 € pour une journée à 2 matchs

Deux forfaits dans la saison = forfait général avec amende au tarif du forfait ci-dessus + 400 €

## ***Rappel aux présidents des clubs organisateurs***

**Fourniture des feuilles de match et feuilles de tir (championnat féminin) pour toutes les rencontres.**

**Préparation du terrain pour concours de tir féminin avec cercles, boules, but. Un membre du club doit aider à l'arbitre lors de ce concours de tir.**

**Il est impératif de renvoyer au Comité de Côte d'Or sous 48 heures les feuilles de match afin que le classement puisse être établi après chaque journée. Il est visible sur le site du comité de Côte d'Or.**

Sincères Salutations Sportives

Les responsables des Championnat Club